

CHVV



CENTRE D'HISTOIRE
DE LA VIGNE & DU VIN

Centre d'histoire de la vigne et du vin

Aspects historiques, économiques, sociaux,
juridiques, littéraires et artistiques, climatiques,
géologiques, pédologiques, botaniques,
techniques et œnologiques

Règlement du PRIX CHVV

Article 1 – Le Centre d'histoire de la vigne et du vin attribue chaque année, en décembre, le prix CHVV, pour encourager les recherches relatives à son domaine d'activité, dans l'espace bourguignon.

Article 2 – Ce prix consiste en une sélection de bouteilles de vin de qualité.

Article 3 – Au printemps, un appel à candidature est publié sur notre site www.chvv.fr, dans les moyens d'information et de diffusion du BIVB (Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne) dans les revues de différentes sociétés savantes, et sur les réseaux sociaux.

Les candidatures, accompagnées de deux exemplaires des travaux présentés (un seul exemplaire pour les travaux universitaires inédits), sont reçues au siège du CHVV, jusqu'au 1^{er} novembre.

Les membres du jury peuvent également prendre en compte les travaux non présentés qui leur paraissent susceptibles de concourir.

Article 4 – Peuvent être couronnés :

- les travaux de recherche inédits ;
- les ouvrages et articles édités ou réédités depuis moins de trois ans, à l'exception des œuvres de fiction.

Les travaux ou ouvrages ne peuvent être présentés que trois fois.

Article 5 – Le jury est désigné par le conseil scientifique du CHVV. Il comprend trois membres renouvelables dont l'un au moins est choisi au sein de ce conseil.

Article 6 – Les membres du jury désignent parmi eux un président. En fonction de la spécialité de tel ou tel ouvrage, ils peuvent avoir recours à des experts extérieurs auxquels est demandé un avis écrit mais qui ne disposent pas du droit de vote.

Article 7 – La décision finale d'attribution du prix est prise par le conseil scientifique, sur rapport motivé du président du jury.

Article 8 – Le Prix CHVV est remis solennellement en décembre lors de l'assemblée générale de l'association.

Association loi 1901 – Créé le 5 avril 2017 (fondée sous forme d'organe de fait le 27 mars 1999)

Siège social : chez BIVB, 12, boulevard Bretonnière 21200 BEAUNE

Courrier : CHVV chez Bureau Interprofessionnel des vins de Bourgogne 12, boulevard Bretonnière 21200 BEAUNE

Téléphone : 06 20 30 58 55 – Courriel : contact@chvv.fr

Site internet : www.chvv.fr Compte twitter  @HISTOIRE_DU_VIN (3400 abonnés)